

AVENANT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Décisions adoptées par le Conseil d'établissement du 9 juin 2026

À l'issue des échanges menés au sein des différents groupes de travail, le Conseil d'établissement réuni le **9 juin 2026** a adopté plusieurs évolutions du règlement intérieur. Ces dispositions entreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire **2026-2027** et complètent le règlement actuellement en vigueur.

1. Ponctualité

Afin de garantir le bon déroulement des apprentissages et de préserver le temps de classe, les horaires d'entrée devront être strictement respectés.

En conséquence, **aucun élève ne sera admis en classe après 8 h 30 le matin et après 13 h 30 l'après-midi.**

Les familles sont invitées à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de respecter ces horaires.

2. Étude du soir

Le respect des horaires de sortie de l'étude participe au bon fonctionnement du service et au respect du personnel encadrant.

En cas de **trois retards constatés** des responsables légaux ou des personnes autorisées lors de la récupération d'un enfant à la sortie de l'étude, l'élève ne pourra plus être accueilli à ce service pour une durée qui sera appréciée par le chef d'établissement.

3. Montres connectées

Le port et l'utilisation des montres connectées sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

4. Cahier du vivre ensemble

Afin d'accompagner chaque élève dans son parcours éducatif et de favoriser un dialogue régulier entre l'école et les familles, un **Cahier du vivre ensemble** sera mis en place. Cet outil permettra de valoriser les attitudes positives, de signaler les difficultés éventuelles et d'assurer un dialogue constructif entre l'élève, sa famille et l'équipe éducative.

Les familles s'engagent à consulter régulièrement ce cahier et à le signer lorsque cela leur est demandé.

Le présent avenant fait partie intégrante du règlement intérieur de l'École catholique Saint-Vincent-de-Paul.

Il sera communiqué à l'ensemble des familles et s'appliquera à compter de la rentrée scolaire **2026-2027**.

Fait à Arles, le 30 juin 2026

Le Chef d'établissement

